

# La Vie etterbeek<sup>ee</sup>koise

[www.etterbeek.be](http://www.etterbeek.be)

## Mesures Sanitaires Renforcées

Etterbeek<sup>ee</sup>

PORT DU MASQUE  
**OBLIGATOIRE**  
DANS CETTE ZONE !



DRAGEN VAN  
EEN MASKER  
**VERPLICHT**  
IN DEZE ZONE!

Conseil  
de quartier  
Wijkraad

*Etterbeek met en place son  
premier conseil de quartier !*

**Vincent DE WOLF** - Bourgmestre  
02 627 23 00  
vincent.dewolf@etterbeek.be

Administration générale - Personnel communal - Police et Prévention - Propreté publique - Logement - Coordination des grands projets - Jeunesse et petite enfance - Relations publiques et Communication - Consultations et rencontres citoyennes - Affaires internationales

**Arnaud VAN PRAET**  
Président du CPAS  
02 627 21 93  
avanpraet@cpas-etterbeek.irisnet.be

**Rik JELLEMA**  
1<sup>er</sup> Échevin  
T 02 627 27 00  
rik.jellema@etterbeek.be

Mobilité et Travaux publics - Gestion des bâtiments publics - Contrat de Quartier Durable et Politique de la Ville - Énergie

**Patrick LENAERS**  
2<sup>ème</sup> Échevin  
T 02 627 23 01  
patrick.lenaers@etterbeek.be

Officier de l'Etat civil - Population - Animations et festivités

**Françoise DE HALLEUX**  
3<sup>ème</sup> Échevine  
02 627 27 27  
francoise.dehalleux@etterbeek.be

Transition écologique - Santé - Égalité des genres et diversité

**Frank VAN BOCKSTAL**  
4<sup>ème</sup> Échevin  
02 627 23 25  
frank.vanbockstal@etterbeek.be

Finances et budget - Aménagement du territoire et Urbanisme - Affaires européennes - Affaires néerlandophones - E-Government - Informatique - Emploi

**Aziz ES**  
5<sup>ème</sup> Échevin  
02 627 27 08  
aziz.es@etterbeek.be

PME et Classes moyennes - Brocantes, foires et marchés - Cultes et laïcité - Bien-être animal - Formation continuée

**Karim SHEIKH HASSAN**  
6<sup>ème</sup> Échevin  
02 627 28 85  
karim.sheikh Hassan@etterbeek.be

Espace public - Cohésion sociale et Solidarité internationale - Démocratie participative et budget participatif - Tourisme

**Eliane PAULISSEN**  
7<sup>ème</sup> Échevine  
0478 71 02 91  
elianepaulissen@hotmail.com

Action sociale

**Colette NJOMGANG-FONKEU**  
8<sup>ème</sup> Échevine  
02 627 23 53  
colette.njomgang-fonkeu@etterbeek.be

Enseignement - Politiques socio-culturelles - Politique sportive

## Démocratie participative : un premier conseil de quartier mis sur pied d'ici le début de l'année

Nous vous l'annonçons dans notre édition de janvier-février : la commune va instaurer des conseils de quartier afin de permettre aux Etterbeekoises de s'impliquer davantage et de façon plus directe dans la politique locale. Un projet ambitieux et une réelle avancée en matière de participation dont la concrétisation va être entamée cet hiver. Entretien à cette occasion avec l'échevin Karim Sheikh Hassan, en charge de la Démocratie participative et du Budget participatif à Etterbeek.

**Pouvez-vous brièvement nous rappeler ce que sont les conseils de quartier ?**

**K.S.H.** : « Il s'agit d'assemblées citoyennes qui ont pour objectif de faire vivre la démocratie dans les quartiers, à la manière des agoras grecques antiques. Elles réuniront à la fois des habitants tirés au sort parmi la population mais aussi des volontaires, des membres d'associations et des commerçants souhaitant participer à la prise de décision au niveau local. Leurs séances seront publiques, ouvertes et transparentes : tout le monde pourra y assister et demander à y être entendu. »

**Comment ces assemblées citoyennes fonctionneront-elles ? Quel sera leur rôle ?**

**K.S.H.** : « Les membres des conseils de quartier se réuniront à intervalles réguliers pour discuter de problématiques qu'ils auront eux-mêmes identifiées et des projets qu'ils aimeraient développer au sein de leur quartier, par exemple pour y améliorer le cadre de vie, le vivre-ensemble, etc. Par ailleurs, ils disposeront d'un budget annuel de 40.000 € par quartier qu'ils pourront dépenser pour des projets qu'ils voudront développer. L'idée, une fois encore, est de permettre aux citoyens de se rapprocher de la politique afin de se réapproprier certaines décisions qui les concernent directement. Chaque conseil de quartier sera aussi tenu informé des initiatives communales pouvant avoir un impact à son niveau et pourra par ailleurs rendre des avis ou des recommandations aux autorités etterbeekoises sur certains dossiers qui le préoccupent plus particulièrement. »

**Combien de conseils de quartier vont-ils être créés et quand seront-ils lancés ?**

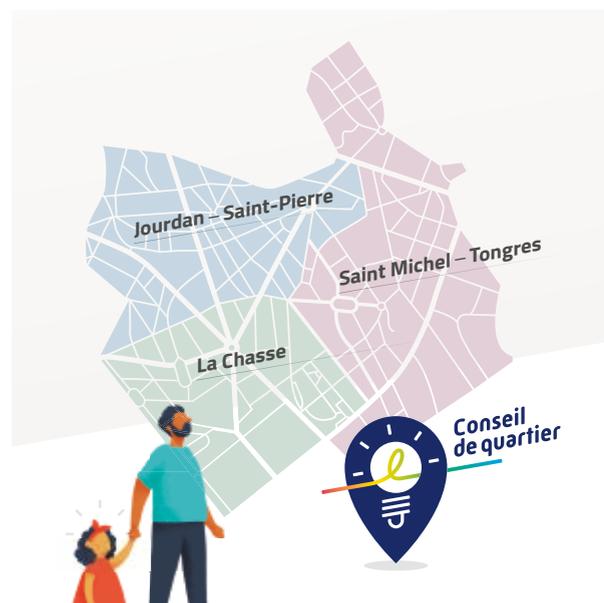
**K.S.H.** : « Pour permettre à ces nouveaux organes de participation citoyenne d'être pleinement efficaces au niveau local et pour y faciliter la prise de décision,

nous avons choisi de mettre sur pied trois conseils de quartier. Chacun d'entre eux concernera un périmètre spécifique de la commune qui a donc été découpée en trois grands secteurs. Le premier à voir le jour sera celui du quartier de la Chasse dont les bases vont être jetées cet hiver, avec une première réunion déjà prévue au mois de janvier sous réserve de nouvelles restrictions imposées dans le cadre de la lutte contre le coronavirus. Et au printemps 2021, ce sera au tour de ceux des quartiers Jourdan - Saint-Pierre et Saint-Michel - Tongres, en tenant bien évidemment compte des enseignements que l'on aura déjà pu tirer lors de notre première expérience. »

**Toute la population sera donc concernée et sollicitée pour y participer ?**

**K.S.H.** : « Comme je vous le disais à l'instant, les conseils de quartier seront à la fois composés d'habitants tirés au sort parmi les registres de la population mais également de volontaires, de représentants du secteur associatif, de commerçants, etc. Toute personne ayant un lien avec la commune est donc à priori concernée et de nombreuses dispositions ont été prévues pour permettre à chacun de participer. Nous allons d'ailleurs lancer dans les semaines à venir une grande campagne promotionnelle qui insistera particulièrement sur ce point. Des affiches seront apposées aux quatre coins de la commune et nous serons également présents sur le terrain afin d'assurer un maximum de visibilité à ce projet. Cette campagne sera bien sûr aussi relayée via les différents canaux de communication de l'administration, comme la page Facebook ou le site internet de la commune sur lequel toute l'information relative aux conseils de quartier sera présentée dans le détail. »

## Des idées pour votre quartier ? Plusieurs solutions à votre disposition pour les partager !



Vous souhaitez vous impliquer dans un conseil de quartier mais votre profil ne fait pas partie de ceux tirés au sort parmi les registres de la population ? Pas de panique, plusieurs solutions ont été prévues afin de permettre à l'ensemble des Etterbeekoises de faire entendre leur voix :

- Les conseils de quartier seront partiellement composés de citoyens désignés au hasard mais aussi d'habitants sélectionnés sur base volontaire. N'hésitez donc surtout pas à **introduire votre candidature auprès de l'équipe en charge du projet** si vous désirez intégrer l'un d'entre eux !
- Vous pourrez également **assister aux séances publiques des conseils de quartier** lors desquelles il sera possible de demander à prendre la parole.
- Si vous souhaitez soumettre une proposition à un conseil de quartier sans avoir à participer à l'une de ses réunions, vous pouvez aussi **envoyer votre idée par email à l'adresse conseildequartier@etterbeek.be**.
- Enfin, pour **poser toutes vos questions à Mr Sheikh Hassan**, échevin en charge de la Démocratie participative et des Budgets participatifs, vous pouvez le contacter directement au 02 627 28 85, ou via son équipe au 02 627 27 61.

**Conseils de quartier**  
Avenue d'Auderghem 113 – 1040 Etterbeek  
02 627 27 61 – conseildequartier@etterbeek.be

### La Vie etterbeekoise

Avenue d'Auderghem 113  
1040 Etterbeek  
02 627 23 29  
communication@etterbeek.be

**Impression** : Van Ruys Printing  
5 avenue du Four à Briques - 1140 Evere  
(imprimé sur papier recyclé)



www.etterbeek.be

## Localiser les infections pour lutter efficacement contre le coronavirus

Dans la nouvelle loi communale, il est fait obligation aux bourgmestres de lutter contre les épidémies.

Pourtant, aujourd'hui, Vincent De Wolf ne dispose pas de toutes les données nécessaires pour y parvenir. En effet, la COCOM, compétente en la matière, envoie chaque jour aux bourgmestres des 19 communes bruxelloises des données relatives à l'augmentation des cas et du taux de positivité sur le territoire communal. Mais ces données ne sont pas accompagnées d'informations précises sur la localisation des foyers ou clusters éventuels.

Malgré plusieurs interpellations et demandes de collaboration depuis le mois de juillet,

votre bourgmestre n'a pu obtenir des autorités bruxelloises lesdites informations, le secret médical étant utilisé comme justification d'une telle situation.

Dans l'exercice de leur fonction, les bourgmestres bruxellois sont pourtant habitués à traiter de l'information sensible et confidentielle. Dans le cadre de la crise sanitaire, de telles données permettraient d'identifier les clusters potentiels (bâtiments, portions de rues concernées etc.), de faire respecter des quarantaines, d'établir des secteurs de protection éventuels ou encore de veiller au respect des gestes barrières de façon ciblée. De son côté, depuis cet été, la Flandre bénéficie du Zorgatlas, un outil permettant

aux bourgmestres de localiser précisément les nouveaux cas de contamination au coronavirus sur leur territoire sans pour autant dévoiler l'identité précise des personnes concernées.

Le bourgmestre s'est interrogé sur l'existence d'un tel outil au nord du pays et non à Bruxelles, alors que notre région a été plus durement touchée ces dernières semaines. Néanmoins, nous nous réjouissons du fait que la COCOM a annoncé fournir un « Zorgatlas bruxellois » aux bourgmestres de la capitale dans le courant du mois de novembre.

## Etterbeek accueille une ligne de désinfection des ambulances du SIAMU



Essentiels durant cette période de crise sanitaire, les services d'aide médicale urgente sont mis à rude épreuve. Il y a quelques jours, le Siamu de Bruxelles a appelé à l'aide pour la désinfection des ambulances, un service qu'il ne parvenait plus à assurer en raison des nombreuses interventions. L'appel a été aussitôt entendu par la commune d'Etterbeek, qui à l'initiative du bourgmestre Vincent De Wolf, a tenu à permettre l'installation de la troisième ligne bruxelloise de décontamination des ambulances sur l'esplanade du Cinquantenaire. La commune a fourni l'accès à l'eau ainsi qu'à l'électricité et a mis à disposition le matériel nécessaire pour permettre l'installation rapide de ce dispositif.

Géré par le personnel de la Défense, le site est opérationnel 24h/24 et 7j/7. Deux équipes de quatre militaires spécialisés dans la gestion de la menace biologique, radiologique et nucléaire se relaient pour désinfecter en moyenne plus de 100 ambulances par jour.

## Etterbeek poursuit son soutien aux commerces

Pour endiguer le rebond épidémique de cet automne, les autorités publiques ont pris la décision, depuis octobre dernier, de fermer un grand nombre de commerces ou de limiter l'activité de ceux-ci au « click and collect » (retrait en magasin). Dans ce cadre, le collège des bourgmestres et échevins d'Etterbeek a souhaité poursuivre son soutien aux commerces obligés de cesser ou de limiter leurs activités durant la crise de la Covid-19.



Déjà durement touchés par la crise sanitaire, notamment lors du premier confinement, les acteurs de l'HoReCa (restaurants et cafés) ont, à nouveau, été invités à baisser leur volet depuis le début du mois d'octobre. En complément des aides régionales, la commune d'Etterbeek – à l'initiative du Bourgmestre Vincent De Wolf et de l'Échevin en charges des Classes moyennes Aziz Es –

a décidé de faire un geste supplémentaire pour ce secteur en octroyant une aide forfaitaire de 750 euros par établissement.

Mais l'autorité communale entend également ne pas oublier les nombreux autres commerces qui – réputés non essentiels – ont également dû fermer par la suite ou limiter leurs activités. Il est, en effet, important de soutenir l'ensemble des acteurs économiques locaux afin de leur permettre de passer outre la crise et de protéger les centaines d'emplois qui sont liés aux différents secteurs. Ces commerces pourront bénéficier d'une aide forfaitaire de **400 euros** par établissement, laquelle viendra en complément de l'aide mise en place par la Région bruxelloise.

Au total, c'est une enveloppe de quelques **250.000 euros** qui est ainsi dégagée sur le budget communal pour poursuivre le soutien aux commerces etterbeekois.

**La commune aux côtés des commerçants depuis le début de la crise**

Depuis mars dernier, la commune d'Etterbeek avait déjà pris différentes mesures de soutien pour les commerçants impactés par les décisions gouvernementales liées à la lutte contre la pandémie. Un premier dispositif d'aide forfaitaire, pour un montant de 350.000 euros, avait notamment bénéficié aux commerçants obligés d'arrêter leurs activités. Un certain nombre de commerces avaient également été exemptés des taxes à valoir pour l'année 2020.

**i Guichet unique des Classes moyennes**  
02 627 23 24 - 02 627 24 41  
[classesmoyennes@etterbeek.be](mailto:classesmoyennes@etterbeek.be)

### Encourager les restaurateurs qui se reconvertissent

Si les cafés et restaurateurs ont dû fermer leurs portes durant un mois, le gouvernement fédéral a néanmoins autorisé le retrait de plats sur place ou à emporter jusqu'à 22h00. Durant le confinement, la commune avait déjà proposé

sur son site internet une liste de restaurateurs qui s'étaient reconvertis dans les services « take away » et de livraison à domicile. Vu la situation, elle a décidé de relancer cette initiative. N'hésitez donc pas à vous rendre sur le

site web de la commune pour découvrir toutes les formules proposées par vos restaurants et snacks préférés.

**i** [www.etterbeek.be](http://www.etterbeek.be)

## Coronavirus : reconfinement indispensable

Depuis quelques semaines, les chiffres relatifs à la propagation du coronavirus inquiètent le monde politique et scientifique. Pour éviter la saturation des hôpitaux, les autorités ont décidé, le 30 octobre dernier, de renforcer les mesures sanitaires. Pour vous aider à les comprendre nous vous proposons de répondre aux questions pratiques en matière de bulle, de télétravail mais aussi de testing



Les enfants de moins de 12 ans sont encore autorisés à pratiquer une activité sportive.

Suites au dernier Comité de concertation, de nouvelles mesures sont entrées en vigueur le 30 octobre et seront maintenues jusqu'au 13 décembre. Elles concernent notre vie sociale, nos habitudes de travail et de consommation. Voici ce qu'il faut en retenir.

### Qui puis-je encore voir en dehors des personnes qui vivent sous mon toit ?

En dehors des personnes de votre foyer, vous pouvez avoir des contacts rapprochés (sans masque, ni distance physique) avec une personne par famille, toujours la même, pendant toute la durée du confinement. Une exception est accordée aux personnes qui vivent seules : à côté de leur contact rapproché, elles peuvent inviter une seule autre personne, mais pas en même temps. Il est toutefois possible de maintenir des contacts élargis avec un maximum de quatre

personnes en dehors du foyer en respectant les règles sanitaires (port du masque et distances de sécurité). Ces quatre personnes resteront les mêmes durant deux semaines. Les rassemblements de plus de 4 personnes dans l'espace public sont interdits.

### Puis-je encore sortir à Bruxelles le soir ?

Depuis le 26 octobre, un couvre-feu est instauré de 22h à 6h du matin. Les patrouilles de police sont sur le terrain pour s'assurer qu'il est bien respecté. Attention, si vous n'avez pas de raison valable (liée à votre profession ou à une urgence médicale par exemple) pour vous trouver dehors durant cette période, vous risquez une amende de 250 euros. Par ailleurs, tout le secteur culturel (théâtre, cinéma, musée) et récréatif est mis à l'arrêt jusqu'au 13 décembre.

### Dois-je continuer à me rendre sur mon lieu de travail ?

Les autorités fédérales ont annoncé que le télétravail redevient la règle. La cellule de crise provinciale a confirmé cette mesure sauf pour les fonctions essentielles. Lorsque le télétravail n'est pas possible, toutes les dispositions pour protéger les employés doivent être prises.

### Dans quel commerce puis-je encore me rendre ?

Les magasins non essentiels ferment mais peuvent organiser des retraits et des livraisons à domicile. Tous les établissements horeca ferment également jusqu'au 13 décembre avec une évaluation régulière de la situation mais peuvent également maintenir un service de livraison. Des mesures de soutien sont mises en place pour soutenir le secteur au niveau fédéral mais aussi communal (voir article page 3). Enfin, les nightshops doivent fermer à 20h également.

### Puis-je encore faire du sport ?

Toutes les infrastructures sportives (en ce compris les piscines, patinoires, centre de fitness, etc.) doivent fermer sauf pour les activités des enfants de moins de 12 ans (stages et entraînements). Toutes les compétitions sportives amateurs sont annulées jusqu'au 13 décembre.

Pour toutes les informations récentes concernant la crise sanitaire, consultez le site [www.info-coronavirus.be](http://www.info-coronavirus.be)

## Testing, maladie et quarantaine

Que faire si je suis malade ? Combien de jours dure une quarantaine ? Quand et comment puis-je me faire tester ? On vous aide à y voir plus clair.

**Si vous ressentez des symptômes liés au coronavirus** (toux, difficultés respiratoires, fièvre, courbatures, fatigue, perte du goût/et ou de l'odorat, nez bouché, mal de gorge, diarrhée), le mieux est de rester chez vous et d'appeler votre médecin traitant. Si le médecin suspecte que vous avez la Covid-19, il proposera de vous tester ou vous enverra vers un centre de prélèvement proche de votre domicile. Un village de testing est installé à deux pas de la station Mérode. Il est ouvert du lundi au samedi de 8h à 16h. Vous trouverez toutes les informations pratiques liées à ce centre sur : <https://brussels.testcovid.be/>

**Dans l'attente des résultats de votre test**, vous devrez impérativement rester à la maison et noter les coordonnées des personnes avec lesquelles vous avez eu des contacts dans les deux jours avant le début des symptômes. Cette liste sera utilisée si votre test est positif, dans le cadre du suivi des contacts.

**Si vous n'avez pas de symptômes mais que vous revenez d'une zone à risque ou que vous avez eu un contact à haut risque** (= vous étiez pendant plus de 15 minutes et sans masque à moins d'1,5 mètre de distance d'une personne positive à la Covid-19), Vous pouvez à nouveau vous faire tester depuis le 23 novembre. Les procédures de testing étant soumises à des changements fréquents, n'hésitez pas à consulter le site [www.info-coronavirus.be](http://www.info-coronavirus.be).

**La mise en quarantaine** implique le fait d'être temporairement écarté(e) pour éviter la propagation du virus. Vous restez dix jours à la maison et resterez particulièrement prudent pendant les 4 jours suivants. Vous pouvez aller seul à la pharmacie, chez le médecin ou au supermarché uniquement si vous n'avez pas d'autre solution. Le fait d'être en quarantaine implique aussi de ne pas accueillir de personne à votre domicile et de ne pas rendre visite à d'autres personnes.



<https://www.info-coronavirus.be>  
<https://coronavirus.brussels>  
<https://brussels.testcovid.be>



Le Village Mérode vous accueille en face de l'entrée du parc du Cinquantenaire.

## Etterbeek active son dispositif hivernal pour les sans-abris

Cette année de crise sanitaire, plus encore, le CPAS et la commune d'Etterbeek joignent leurs efforts pour protéger les personnes sans-abri durant la période hivernale. Dès le 1<sup>er</sup> décembre, le chauffoir communal pourra les accueillir, de jour comme de nuit, jusqu'au 31 mars prochain.



Déjà frappés de plein fouet lors de la première vague de Covid-19, les sans-abris présents à Etterbeek avaient pu trouver refuge lors du confinement dans un hôtel réquisitionné par le bourgmestre de la commune. Grâce à l'encadrement des équipes du CPAS, une partie de ceux-ci ont pu bénéficier, depuis lors, d'un relogement durable à travers la mobilisation des acteurs etterbeekois du logement social.

A la veille de l'hiver, il a fallu adapter le dispositif hivernal communal afin de tenir compte du contexte sanitaire et un protocole sanitaire spécifique a été élaboré afin d'écartier, le plus possible, les risques de contamination entre les personnes hébergées.

Sous l'impulsion du président du CPAS, Arnaud Van Praet, le chauffoir communal ouvrira désor-

mais ses portes chaque jour et chaque nuit, alors que précédemment il n'était ouvert qu'en période de grand froid. Désormais équipé d'un espace-douche et d'une buanderie, les personnes hébergées pourront plus facilement veiller à leur hygiène personnelle. Enfin, chaque jour, un repas chaud sera également proposé. Ces améliorations ont été possibles grâce aux récents travaux réalisés par les équipes du CPAS, depuis peu propriétaire de l'immeuble qui accueille le chauffoir.

Sur le terrain, les personnes sans-abris seront accompagnées, comme tout au long de l'année, par les équipes du service communal de la Prévention (éducateurs de rue, gardiens de la paix) et par celles de la division sociale du CPAS d'Etterbeek. N'oublions pas également la mobilisation des équipes locales de la Croix-Rouge qui viennent en appui du dispositif hivernal.

Le chauffoir communal sera accessible, en journée, de 9h30 à 17h30 et, de nuit, de 19h00 à 7h00 (sur réservation uniquement en raison des mesures sanitaires en vigueur).

 [info@cpas-etterbeek.irisnet.be](mailto:info@cpas-etterbeek.irisnet.be)  
0800/399 32

## Un service d'urgence plus rapide à Etterbeek



Le site St-Michel des cliniques de l'Europe, où une ambulance des pompiers est désormais postée en permanence.

Le 24 septembre dernier, l'échevin de la Population Patrick Lenaers représentait le bourgmestre à l'inauguration d'un nouveau poste avancé du service incendie sur le site Saint-Michel des Cliniques de l'Europe, à Etterbeek. Rappelons qu'à l'initiative du bourgmestre, une réunion publique d'information s'était tenue en décembre dernier afin de recueillir l'avis des riverains et de répondre à leurs éventuelles inquiétudes au sujet de ce nouveau dispositif.

Disons-le tout net, il s'agit d'une nouveauté importante pour les habitants de notre commune. Cela signifie en effet qu'une ambulance des pompiers y est stationnée en permanence pour mieux couvrir le secteur et ses environs. Tout bénéficie donc pour les Etterbeekois qui, en cas de malaise, contacteraient les services d'urgences !

L'initiative est le résultat d'une analyse des risques et des secteurs d'intervention réalisée il y a peu par les services d'incendie de Bruxelles. Celle-ci a notamment mis en lumière la nécessité de garantir une meilleure couverture sur Etterbeek et les communes limitrophes. À ce titre, c'est le site St-Michel des Cliniques de l'Europe qui a été identifié en tant

qu'emplacement de départ idéal pour une « ambulance 112 ».

Ce point de départ est situé juste à côté de l'entrée des urgences, rue Charles Degroux. Deux pompiers-ambulanciers y sont présents en permanence, de jour comme de nuit. Selon les premières données, une quinzaine d'interventions peuvent être menées quotidiennement depuis ce poste, avec un gain de temps qui peut s'élever jusqu'à 5 minutes dans la zone concernée. De précieuses minutes qui à n'en point douter sauveront bien des vies !

### Urgences : quelques chiffres

Jusqu'à présent, les pompiers de Bruxelles étaient installés sur 9 sites fixes de départ pour les ambulances. L'inauguration de ce 10<sup>ème</sup> poste sur Etterbeek s'inscrit dans un plan global de réimplantation des casernes et antennes médicales sur l'ensemble de la région.

Les pompiers prennent en charge à la fois la lutte contre les incendies et l'aide médicale urgente. En 2019, il y a eu 108.332 interventions : 15.641 de pompiers et 92.691 d'ambulanciers. Cela représente près de 300 interventions par jour. Sur les 5 dernières années, ce nombre a augmenté de plus de 25%. Une hausse qui ne correspond pas toujours à un besoin réel mais souvent, hélas, à des appels abusifs pour des situations non-urgentes.

En cas d'intervention justifiée, la rapidité est évidemment cruciale. Pour un arrêt cardiaque, par exemple, on considère que chaque minute qui passe correspond à 10% de chances de survie en moins. Une statistique qui met encore d'avantage en évidence l'importance, pour Etterbeek, de la création de ce nouveau poste avancé aux cliniques de l'Europe.

## Le Bonus Primes Energie rend la rénovation encore plus attrayante

Les aides accordées par la région en cas de travaux destinés à améliorer la performance énergétique des bâtiments étaient déjà très intéressantes. Dans le cadre de la relance post-Covid du secteur de la construction, Bruxelles Environnement allouera toutefois jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2021 un budget supplémentaire de 16 millions d'euros à ces incitatifs.



### Qui peut bénéficier de ce bonus ?

Les particuliers, entreprises ou collectivités souhaitant (faire) réaliser des travaux visant à améliorer la performance énergétique d'un bâtiment situé à Bruxelles. Ce coup de pouce financier complémentaire s'adresse principalement aux « catégories C » : les citoyens aux revenus modestes, les infrastructures collectives (crèches, écoles, maisons de repos, etc.) et les copropriétés. Toute personne appartenant à une catégorie de revenus supérieurs a aussi droit au bonus si des matériaux d'isolation naturels sont utilisés ou si

au moins trois primes pour des types de travaux différents sont demandées.

### Quelles sont les primes concernées ainsi que les montants attribués ?

1. Pour les **audits énergétiques** : majoration de 25% de la prime en catégorie C ;
2. Pour les **travaux d'isolation** : majoration de 25% de la prime en catégorie C et de 50% du bonus « isolant naturel » pour l'ensemble des demandeurs ;

3. En cas de réalisation d'au moins 3 types de travaux différents : majoration de 20 % du montant total des primes en catégorie C et de 10 % pour les revenus plus élevés (catégories A et B).

Grâce à ce nouvel incitatif, les montants récupérés dans le cadre d'une demande de prime peuvent donc augmenter de manière significative. Rappelons par ailleurs, qu'en complément aux primes régionales, la commune accorde également ses propres primes « énergie » lorsque vous réalisez des travaux destinés à réduire vos consommations (isolation ou installation d'une chaudière performante) ou lorsque vous faites procéder à un audit énergétique de votre logement. Le montant de l'intervention s'élève à 10% de celui de la prime régionale pour les travaux d'isolation, à 20% de ce montant lors de l'installation d'une chaudière performante et à 50% de celui-ci en cas de réalisation d'un audit énergétique. Celles-ci peuvent être cumulées entre elles, à concurrence de 400 € maximum par logement individuel.



**Bruxelles Environnement**  
02 775 75 75  
info@environnement.brussels  
www.environnement.brussels

## Un nouveau statut pour les aidants proches

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, les aidants proches bénéficient d'un statut officiel leur permettant d'avoir accès à des droits sociaux. L'occasion de rappeler qu'à Etterbeek, ces personnes peuvent également bénéficier d'une prime.



En Belgique, plus de 600.000 personnes se dévouent au quotidien pour aider une personne malade ou en situation de grande dépendance, c'est ce que l'on appelle les aidants proches. Si vous êtes dans ce cas, sachez que vous pouvez vous adresser à votre mutualité pour obtenir votre statut officiel. Attention, il existe deux types de reconnaissance.

La reconnaissance générale qui est purement symbolique et la reconnaissance octroyant des droits sociaux. Cette dernière vous permet par exemple d'obtenir un congé « aidant proche » si vous travaillez dans le secteur privé. Ce congé peut prendre la forme d'une suspension totale de vos activités durant un mois ou d'une réduction de vos prestations. Dans le secteur public, cette mesure devrait être appliquée dans les semaines à venir. Pour bénéficier de ce statut, il vous faudra remplir un formulaire auprès de votre mutuelle indiquant quel type de reconnaissance vous revendiquez.

### Une prime pour les aidants proches d'Etterbeek

À Etterbeek, à l'initiative de l'échevine de la Santé, Françoise De Halleux, les autorités communales ont également décidé de soutenir les aidants proches estimant qu'ils jouent un rôle essentiel dans le maintien à domicile des personnes en situation de dépendance suite à un handicap, une maladie, un accident ou la vieillesse en leur accordant une prime communale. L'idée est de leur permettre de prendre de temps en temps une personne pour les remplacer afin qu'ils puissent également s'adonner à des loisirs. Le montant de la prime s'élève à 100 euros. Elle est octroyée une fois par an aux Etterbeekois·es reconnus·es comme aidants proches par leur mutuelle.

Pour en bénéficier, n'hésitez pas à remplir le formulaire Prime aidant proche sur le site web de la commune ([www.etterbeek.be](http://www.etterbeek.be)) et à le faire parvenir au service de la Santé via l'adresse [sante@etterbeek.be](mailto:sante@etterbeek.be) ou par dépôt direct sur place (hôtel communal – rez-de-chaussée – avenue d'Auderghem 113)



**Service Santé**  
02 627 27 54 - [sante@etterbeek.be](mailto:sante@etterbeek.be)

### D'autres primes vous attendent à Etterbeek

La commune d'Etterbeek soutient financièrement ses habitant·e·s dans de nombreux domaines (énergie, logement, sécurité, développement durable, bien-être animal etc.). Depuis le début de la crise sanitaire, de nouvelles primes ont également été mises en place pour soutenir les catégories de la population les plus durement touchées. Elles concernent notamment, les artistes, les asbl culturelles, les commerçants, les associations locales actives dans le domaine de la cohésion sociale. Enfin, le CPAS d'Etterbeek soutient financièrement les familles les plus précarisées dans l'achat de masques et propose des primes coups de pouce dans différents domaines. Pour plus de facilité, l'ensemble des primes communales sont réunies sur une page spécifique du site communal ([www.etterbeek.be](http://www.etterbeek.be)).

## Le 1<sup>er</sup> janvier 2021 Bruxelles se transforme en « Ville 30 »

Fin l'appellation zone 30 ! A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, Bruxelles deviendra « Ville 30 ». Cela signifie que rouler à 30 km/h dans les rues de la capitale deviendra la règle générale. Les axes structurants (50 ou 70 km/h) ainsi que les zones résidentielles (20 km/h) deviendront des exceptions. A Etterbeek, ces changements seront surtout visibles sur les voiries régionales puisque dans 97% des voiries communales, vous roulez déjà à 30 km/h.

### Ville 30 - Stad 30

Vitesses maximales autorisées au 1<sup>er</sup> janvier 2021  
Maximaal toegelaten snelheden vanaf 1 januari 2021

VITESSES (KM/H) - SNELHEDEN (KM/U)
30 ou moins / 30 of minder*
50
70
90 et plus / 90 en meer
Limites communes / Gemeentegrenzen
Plan d'eau / Waterzone
Zone verte / Groenzone
Zone de sport / Sportgebied
Chemin de fer / Spoorweg
Cimetière / Kerkhof

Les voiries latérales d'un axe complexe ont une vitesse autorisée de maximum 30 km/h.  
De wewegen van een complexe as hebben een toegelaten snelheid van maximum 30 km/u  
\* zone de rencontre, zone piétonne, rue cyclable, etc.  
\* woonerf, voetgangerszone, fietsstraat, enz.



Le 1<sup>er</sup> janvier prochain, la « Ville 30 » adoptée par le gouvernement bruxellois entrera en vigueur. C'est un changement important pour tous les habitants, entreprises, travailleurs et visiteurs de la région bruxelloise qui se concrétisera dans le code de la route bruxellois. En effet, on entrera plus dans une zone 30 puisque la réglementation de la vitesse en agglomération sera fixée à 30 km/h avec quelques exceptions pour les grands axes structurants (50 et 70 km/h).

### Plus de sécurité pour tous

Chaque année, 50 personnes sont tuées ou gravement blessées en région bruxelloise à cause des excès de vitesse et des vitesses inadaptées. Une limitation à 30 km/h cela signifie plus de sécurité pour les automobilistes : en cas de choc, la ceinture de sécurité remplit parfaitement son rôle protecteur, sans dégâts collatéraux.

### Et à Etterbeek ?

Cela fait plus de dix ans que la commune travaille sur un Plan zone 30. Chaque année, des budgets conséquents sont prévus afin d'installer des aménagements ciblés pour instaurer cette limitation de vitesse dans les rues (plateaux surélevés, coussins berlinois, oreilles de trottoirs etc). Aujourd'hui, 97% des voiries communales disposent déjà d'une limitation de vitesse à 30 km/h. Seuls quelques tronçons comme l'avenue des Volontaires et les rues de Pervyse et de Tervaele, passeront encore à 30 km/h le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (un petit tronçon de l'avenue des Volontaires situé entre les avenues Edmond Mesens et Emile Godaux restera néanmoins en régime d'exception 50 km/h).

Par contre sept voiries régionales seront dorénavant limitées à 30 km/h. Les voici :

- chaussée de Wavre
- avenue de la Chasse
- avenue d'Auderghem
- avenue des Casernes
- avenue du 2<sup>e</sup> Régiments de Lanciers
- avenue de la Force Aérienne
- avenue de la Cavalerie

 [www.ville30.brussels](http://www.ville30.brussels)

### Les exceptions :

Sur ces axes structurants une vitesse de 50 km/h sera encore autorisée :

- Avenue de Tervueren (sauf les latérales limitées à 30 km/h)
- Boulevard St-Michel (sauf les latérales limitées à 30 km/h)
- Boulevard Louis Schmidt
- Boulevard Général Jacques
- Petit tronçon de l'avenue des Volontaires entre les avenues Edmond Mesens et Emile Godaux

## Soyons acteurs de la propreté !

Conserver un cadre de vie agréable et propre implique inévitablement le respect de certaines règles d'or notamment en matière de tri et d'entretien des trottoirs. A l'occasion d'une grande campagne de sensibilisation et de répression menée par la commune et la Région, nous vous rappelons les bons réflexes.



Le quartier Saint-Antoine passé au peigne fin.

Dans une rue, quelques sacs poubelles mal fermés qui débordent, mal placés ou sortis au mauvais moment peuvent nuire à la qualité de vie de tout un quartier. Pour lutter contre ces incivilités, la commune d'Etterbeek en collaboration avec la Région a repris ses opérations « trash ». Celles-ci se déclinent en deux volets : un volet préventif durant lequel une campagne de sensibilisation est menée dans un quartier ciblé, suivi d'un volet répressif et d'un grand nettoyage. En octobre, les médiateurs éco-citoyenneté avec l'aide d'animateurs de Bruxelles Propreté ont ainsi sillonné le quartier Saint-Antoine. À cette occasion, quelques 800 kits d'information ont été remis à la population, reprenant un rappel des consignes en matière de propreté publique, un calendrier des collectes ainsi qu'un mémo-tri réalisé par Bruxelles Propreté.

Qu'il soit blanc, bleu, jaune ou vert rappelez-vous qu'un sac :

- Doit toujours être déposé le long de votre façade aux jours et heures prévus dans le calendrier des collectes
- Doit respecter un poids de 15 kg maximum
- Doit être correctement fermé
- Doit respecter les consignes de tri
- Doit être rentré s'il n'a pas été collecté aux horaires prévus

Quelques semaines plus tard, les équipes de la Cellule Répression sont entrées en action accompagnées pour l'occasion des motards de la zone de police Montgomery. Le quartier Saint-Antoine a été passé au peigne fin puis nettoyé. Quinze constats de sacs déposés en dehors des heures ont été dressés en 1h30 seulement. Pour rappel, les auteurs de tels actes sont passibles d'une sanction administrative pouvant aller jusqu'à 350 euros.

Des « opérations trash » de ce type sont déjà prévues dans les semaines à venir et continueront à être déclinées par la suite dans différents quartiers. Rappelons que tout problème de propreté peut être directement signalé via l'onglet « Déposer une réclamation » du site internet de Bruxelles Propreté (<https://www.arp-gan.be/fr/un-probleme.html>), y compris pour les incidents pris en charge par les services communaux.

### Nouveaux sacs verts



Depuis le mois de juin, seuls les sacs verts biodégradables peuvent être collectés par Bruxelles Propreté. Ces sacs réglementaires (60 litres) sont disponibles par rouleau de dix sacs dans les grandes surfaces, les magasins de bricolage, les jardinerie ou certains magasins de détail. Si vous disposez encore d'anciens modèles de sacs régionaux, il vous faudra les jeter dans des sacs blancs. Ils ne sont en effet ni échangés ni remboursés.



### Point Propreté :

0800 25 755 - [proprete@etterbeek.be](mailto:proprete@etterbeek.be)

Agence Bruxelles Propreté : 0800/981.81

**Info Covid-19 :** en raison du contexte sanitaire actuel, les activités proposées ici sont susceptibles d'être modifiées, voire annulées. Des mesures particulières de précaution y seront peut-être aussi appliquées. Pour plus d'information à ce sujet, veuillez prendre directement contact avec les organisateurs.

## Culture

**Jusqu'au 14 novembre**

**In dialoog #1: « Lichten, Schaduwen, Lagen en Jij »** – Exposition de l'artiste **Aika Furukawa**  
RHoK Academie  
Exposition virtuelle sur [www.rhokacademie.be](http://www.rhokacademie.be)

**Du 26 novembre au 5 décembre**

**In dialoog #2: « The Happening »**  
Exposition de l'artiste **Tom Vermeir**

RHoK Academie  
Exposition virtuelle sur [www.rhokacademie.be](http://www.rhokacademie.be)

## Famille & Jeunesse

**Dimanche 15 novembre**

**Kunstendag voor kinderen: fotografieworkshop**

Atelier de photographie pour enfants (light painting)  
GC De Maalbeek (97 rue du Cornet)  
13h30 à 16h30  
Uniquement pour enfants de 8 à 12 ans  
02 734 84 43 – [demaalbeek@vgc.be](mailto:demaalbeek@vgc.be)  
[www.demaalbeek.be](http://www.demaalbeek.be)

**Mercredi 2 décembre (à confirmer)**

**Sintfeest – Visite de Saint-Nicolas et spectacle de danse ("Luid", par la compagnie « tout petit »)**

GC De Maalbeek (97 rue du Cornet)  
13h30 à 15h et 15h30 à 17h  
Pour enfants de 2 à 8 ans  
1,5 € / personne (ou 2 points Paspartoe)  
02 734 84 43 – [demaalbeek@vgc.be](mailto:demaalbeek@vgc.be)  
[www.demaalbeek.be](http://www.demaalbeek.be)



## Participation

**Mardi 1<sup>er</sup> décembre**

**Soirée d'information sur les budgets participatifs**  
Hôtel communal – salle du Conseil (115 avenue d'Auderghem) – 18h30 à 21h30  
02 627 27 61 – [participation@etterbeek.be](mailto:participation@etterbeek.be)

## Propreté publique

**Samedis 28 novembre et 19 décembre**

**Déchetterie mobile – 9h à 14h**  
28/11 : avenue des Gaulois  
19/12 : avenue Nestor Plissart  
0800 25 755 – [proprete@etterbeek.be](mailto:proprete@etterbeek.be)

Etterbeek  
Propreté - Netheid

**Où déposer vos déchets et encombrants ?**

appel gratuit - gratis oproep  
0800/25.755  
proprete@etterbeek.be  
netheid@etterbeek.be

## Social

**Vendredi 4 décembre**

**Permanence de l'écrivain public – Aide à la rédaction de courriers administratifs et privés**  
Contact Plus (65 rue des Champs) – 10h à 12h  
02 627 27 37 – [contact.plus@etterbeek.be](mailto:contact.plus@etterbeek.be)



## Vie politique

**Lundis 23 novembre et 14 décembre**

**Conseil communal**  
Hôtel communal – salle du conseil  
(115 avenue d'Auderghem) – 20h  
02 627 23 22  
[secretariat@etterbeek.be](mailto:secretariat@etterbeek.be)

## La sécurité routière : une priorité pour la zone de police Montgomery



Cette année, la Journée mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route aura lieu le 15 novembre. Son objectif est de promouvoir des comportements civiques et sécuritaires plus responsables chez les conducteurs. Or, pour la police de notre zone Montgomery, la sécurité routière fait partie des priorités du Plan Zonal de Sécurité 2020-2025. Nous vous proposons de découvrir les principaux leviers d'action pour l'améliorer sur notre territoire.

En 2015, trois personnes sont décédées des suites d'un accident de la route sur le territoire de nos trois communes (Woluwe Saint-Lambert, Etterbeek et Woluwe-Saint-Pierre). En 2019, ce chiffre était de zéro. Un signal encourageant qui ne fait pas oublier les 344 accidents de la route signalés cette même année.

Pour prévenir ces accidents, de nombreuses initiatives sont mises en place tout au long de l'année comme les opérations de contrôle désormais organisées tous les week-ends en plus des campagnes BOB-Eté et Hiver ou des campagnes de prévention thématiques organisées à la demande des autorités communales et/ou des citoyens. Différents thèmes y sont abordés comme le respect des feux de signalisation, l'interdiction du GSM au volant ou l'équipement adéquat des motards. Des marathons de contrôle de la vitesse, des opérations en collaboration avec la police fédérale et des contrôles de conduite sous influence d'alcool, de stupéfiants ou de médicaments, mobilisent également fréquemment les équipes de police.

Le plus souvent, des actions préventives et pédagogiques précèdent ce volet répressif. La prévention aux abords des écoles avec les opérations Cartable et Back to School lors des rentrées scolaires, la formation par notre service de la circulation de surveillants habilités, l'installation de piste de circulation routière pour familiariser les jeunes cyclistes au code de la route et les escortes de la brigade cycliste lors des sorties à vélo sont autant d'initiatives visant à améliorer la sécurité routière sur notre territoire.

### Des aménagements et signalisations en voirie

Le service Stratégie et Mobilité de la zone conseille également de nouveaux aménagements et signalisations sur les voiries. L'installation d'analyseurs de trafic, de radars préventifs et le suivi des nombreux chantiers participent aussi à rendre les routes plus sûres pour tous les usagers de la voie publique. Ces actions seront encore renforcées dans le cadre du Plan zonal de sécurité 2020-2025.



[www.facebook.com/ZPZMontgomery](https://www.facebook.com/ZPZMontgomery)  
[www.police.be/5343](http://www.police.be/5343)

Comme c'est le cas chaque mois, la Vie etterbeekoise offre aux partis politiques représentés au conseil communal la possibilité de s'exprimer. Ils ont choisi eux-mêmes le thème de leur intervention parmi les différents sujets abordés dans ce numéro.

**LB**  
Liberale  
Bourgeoisie

### Le CPAS soutient les Etterbeekois touchés par la crise sanitaire

Depuis le début de la crise sanitaire, plus de 6.000 Etterbeekois ont bénéficié du droit passerelle ou du chômage temporaire Covid-19. Cela démontre l'impact de la pandémie sur les ressources et le pouvoir d'achat d'un grand nombre de citoyens. Dans ce contexte, de plus en plus d'Etterbeekois se tournent vers le CPAS. Qu'ils soient artistes, indépendants ou étudiants, tous subissent les répercussions de la crise sanitaire.

À ce titre, le CPAS renforce ses aides pour venir en soutien des ménages qui, actuellement, ont des difficultés pour faire face à l'ensemble de leur dépense. Les « aides coup de pouce » diverses et variées consistent donc à leur fournir un soutien immédiat et ponctuel : aides financières en matière de loyer ou de fourniture d'énergie, intervention dans les frais de scolarité et d'achat de matériel informatique ou encore aides à l'accessibilité aux soins de santé, etc.

Aujourd'hui, le CPAS est un véritable acteur de la relance. À l'heure où la situation sanitaire se dégrade et force les autorités fédérales et régionales à prendre des mesures fortes et contraignantes, nous voulons être aux côtés des Etterbeekois les plus vulnérables. Aujourd'hui, à travers les « aides coup de pouce », nous voulons éviter que plus d'Etterbeekois tombent, demain, dans la précarité. Si vous êtes à la recherche d'informations concernant les aides du CPAS, n'hésitez pas à nous contacter au 0800 399 32.



**Arnaud Van Praet**  
Président du CPAS

**Ecolo Groen**

### Une motion contre toute forme de violence domestique

La violence envers les femmes, y compris la violence intrafamiliale, est la violation des droits humains la plus répandue dans le monde. La pandémie COVID-19 a hélas rendu cette crise encore plus visible. Le confinement intensifie les stratégies de domination des auteurs de violence : l'isolement, le contrôle des déplacements et la peur. C'est ainsi que tous les partis etterbeekois ont corédigé une motion, adoptée lors du Conseil du mois d'octobre, chargeant la commune de renforcer la lutte contre cette violence au niveau communal.

Une chose à laquelle nous, en tant qu'Ecolo-Groen, avons également porté beaucoup d'attention est le fait que les femmes ne sont pas les seules à subir cette violence. En effet, d'autres groupes sont également victimes de ce fléau. C'est pourquoi nous avons estimé qu'il était important d'inclure dans cette motion tout d'abord les enfants, qu'ils subissent eux-mêmes des maltraitances ou qu'ils en soient témoins, mais aussi les hommes, dont notamment ceux qui appartiennent à la communauté LGBTQI+. Même au sein des couples LGBTQI+, l'homophobie est une des voies qui peut mener à la violence domestique.

Cette motion est d'autant plus nécessaire pour ces victimes que les mesures prises contre le coronavirus redeviennent de plus en plus strictes. Espérons qu'elle ait un impact majeur afin que tous ceux et celles qui sont touché.e.s par ce fléau puissent se sentir en sécurité.



**Dennis Van Der Knaap**

**PS-spa+**

### Etterbeek aide aussi les artistes

C'est une période difficile pour tous que nous traversons actuellement. La crise sanitaire n'épargne aucun secteur. Et le secteur culturel est l'un des plus touchés. Il a été l'un des derniers à entamer son déconfinement et doit encore respecter plusieurs restrictions pour rester opérationnel. La FWB, la Région bruxelloise et la COCOF soutiennent le secteur et les artistes mais ces efforts sont aussi relayés localement, même avec des petits moyens.

Nous sommes plus que conscients de l'apport de la culture au bien-être et à l'émancipation de la population. Ce domaine est un important pourvoyeur d'emplois et ces emplois sont mis à mal par la crise sanitaire. C'est pour cette raison que nous avons voulu apporter notre soutien au secteur culturel etterbeekois et sa créativité ! Pour ce faire, nous avons maintenu le Parcours d'artistes 2020 qui a eu un énorme succès et nous avons mis en place une prime « COVID culture » pour les artistes etterbeekois et les ASBL, qui est effective depuis le mois de juillet 2020. Le montant varie de 250 à 1000 euros en fonction de certains critères. Elle a pour objectif de soutenir le domaine culturel et de lui permettre de poursuivre ses créations afin de pouvoir en faire profiter le public lorsque cette crise sera, on l'espère, derrière nous. Mais surtout, cette prime permet d'aider les bénéficiaires à se réinventer et s'adapter à cette situation qui perdure. Nous aurons besoin de tisser à nouveau des liens sociaux entre chaque citoyen afin que la vie puisse reprendre son cours. La culture est le vecteur par excellence pour y parvenir. Elle nous permettra de découvrir ensemble de très belles choses réalisées pendant cette période que nous n'avons pas pu découvrir.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du service de la culture car la prime ne sera accordée que dans la limite des crédits disponibles. A ce jour, plusieurs artistes et ASBL en ont déjà bénéficié.



**Colette Njomgang-Fonkeu**  
Échevine

**cdh**  
Alternative

### Conseils de quartier, entre échanges et influence

Les conseils de quartier arrivent après un processus législatif chaotique, incluant débats tronqués par des sorties médiatiques anticipées et intervention de la tutelle pour violation des droits fondamentaux, alors que se pose toujours la question de leur coexistence avec les comités d'habitants. On souhaite évidemment plein succès à ces conseils en espérant qu'ils deviennent de réels lieux d'écoute et d'échanges avec les etterbeekois dans toute leur diversité, et non pas des lieux d'influence pour ceux qui les ont mis en place. Procès d'intention? Non, réel souci que l'expérimentation avec des processus participatifs alternatifs ne revienne pas à déliter encore davantage notre démocratie représentative et les structures de concertation existantes. Or, on observe à plusieurs niveaux une tendance à vouloir expérimenter plutôt qu'améliorer le fonctionnement de nos institutions, quitte même à contourner des structures légitimes et efficaces. Au final, on jugera l'initiative des conseils de quartier à ses résultats mais l'amélioration du fonctionnement de la démocratie communale doit aussi être une priorité.



**Damien Gérard**

**Défi**

### Le harcèlement de rue

Malheureusement, et cela ne date pas d'hier, les femmes sont trop souvent victimes de ce qu'on appelle le « harcèlement de rue ». Cela peut être des remarques proférées dans l'espace public, des sifflements, ou être suivie par un homme qui veut obtenir le numéro de téléphone.

Les chiffres de la campagne « Touche pas à ma pote » sont éloquentes : 98% des femmes en Belgique en ont déjà été victimes et 69% ont déjà été suivies en rue. Conséquence : trop souvent, les femmes ne se sentent pas à l'aise dans l'espace public alors que ce dernier devrait aussi leur profiter.

Depuis 2014, la « loi sexisme » est censée punir ce type de comportements, mais sa mise en œuvre fait chou-blanc (en 2017, seules 14 plaintes ont été enregistrées). La loi ne jouit pas d'une grande publicité (peu de femmes la connaissent) et porter plainte d'accord, mais contre qui ? Souvent, il est impossible d'identifier l'agresseur. Pour le groupe Défi, il est indispensable de former la police à cette à cette problématique : c'est en ayant un corps de police sensibilisé qu'on pourra mieux endiguer ce fléau. Enfin, si vous êtes témoin de tels comportements, n'hésitez pas à intervenir pour aider une femme sûrement importunée.



**Ilona Swenne**  
Pour le groupe Défi

## Aide juridique : numéros utiles

Jusqu'en mars dernier, des permanences juridiques étaient organisées tous les jeudis après-midis à l'hôtel communal. Elles sont toutefois suspendues depuis le début de la crise du coronavirus et le resteront jusqu'à nouvel ordre.

Toutefois, cela ne signifie pas que vous ne disposez d'aucun recours si vous avez besoin dans l'immédiat d'une aide juridique. Le Bureau d'aide juridique bruxellois reste en effet accessible pour toute consultation ou, le cas échéant, la désignation d'un avocat. Ses locaux sont situés au 63 rue de la Régence, à 1000 Bruxelles, et ses services sont pour l'instant accessibles uniquement sur rendez-vous. Le numéro auquel vous pouvez les contacter pour prendre rendez-vous est le suivant : 02 519 83 05.

Dans les matières autres que l'asile, la régularisation du séjour et les visas, les rendez-

vous sont donnés les lundis, mardis et jeudis ainsi que les mercredis et vendredis matin. En matière d'asile, régularisation du séjour et visas, les rendez-vous sont donnés les mercredis de 14h à 15h.

Attention : n'oubliez pas votre masque lors de votre rendez-vous, il est obligatoire !

Pour toute information générale, une permanence téléphonique est également organisée aux numéros suivants :

- 02 511 54 83 : pour le télébarreau, du lundi au vendredi, de 14h à 17h ;
- 02 519 89 18 : pour les renseignements en matière d'asile, de régularisation du séjour et de visas, les lundis, mardis et jeudis, de 9h à 10h.

 [www.aidejuridiquebruxelles.be](http://www.aidejuridiquebruxelles.be)

## Piste cyclable sur Louis Schmidt : le point avec les riverains



À l'initiative du bourgmestre Vincent De Wolf, une réunion d'information consacrée à la récente création d'une piste cyclable sur le boulevard Louis Schmidt a été organisée le 5 octobre dernier.

L'aménagement de cette bande cyclable date de fin juin et résulte d'une initiative régionale visant à promouvoir l'usage du vélo pour éviter la saturation des transports en commun en période de déconfinement. D'un côté, elle s'étend de la chaussée de Wavre aux voies latérales du tunnel Montgomery et, de l'autre, entre la rue Aviateur Thieffry et l'avenue de la Couronne.

La Région a bien indiqué que son installation était provisoire et, à terme, soumise à évaluation. L'initiative a néanmoins été prise sans concertation avec la commune qui a dû faire face aux demandes d'explications des riverains. D'où cette réunion, qui s'est tenue en présence de la ministre bruxelloise de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière, Elke Van den Brandt.

Pointons d'abord le positif : les riverains apprécient volontiers l'apaisement du trafic automobile et la diminution du bruit et de la pollution consécutifs à l'aménagement de cet itinéraire cyclable, emprunté chaque jour par un bon millier de vélos.

Mais de l'autre côté de la balance, il reste des choses à améliorer. Les zones conflictuelles qui subsistent à certains carrefours ont notamment été évoquées, de même que le goulet d'étranglement à l'approche de la chaussée de Wavre, en direction d'Ixelles. A cet endroit, la nouvelle piste cyclable fait double emploi avec une piste préexistante. La commune a demandé à la Région de corriger cette incohérence. Tout comme elle s'est d'ailleurs engagée à ce qu'une réelle concertation soit menée avec les riverains dès le moment où un projet définitif de piste cyclable pour le boulevard Louis Schmidt sera dans les cartons.

## Nouveau succès pour la Semaine des Aînés !



Cette année encore, avec le concours de l'échevine de l'Action sociale, Eliane Paulissen, les seniors etterbeekois ont été mis à l'honneur et particulièrement gâtés à l'occasion de cet événement. Après un drink d'ouverture organisé à l'hôtel communal lors duquel ils ont pu découvrir de nombreux services œuvrant pour leur épanouissement, leur bien-être et leur sécurité, pas moins de 26 activités gratuites leur ont été proposées entre le 1er et le 10 octobre, parmi lesquelles du théâtre,

des visites, des ateliers... ou encore un grand tournoi de pétanque auquel le bourgmestre Vincent De Wolf a tout spécialement tenu à participer. Toutes les mesures de précaution et de sécurité relatives à la Covid-19 ont bien évidemment été respectées dans le cadre de cette 4<sup>ème</sup> édition. De quoi offrir à nos aînés une véritable soupape de décompression en cette période difficile.